

Entreprises

Publié le 19/11/2022

Impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu est un impôt global établi sur la totalité des revenus dont disposent les personnes physiques au cours d'une année. Les entreprises dont le statut juridique est celui de l'entreprise individuelle (travailleur indépendant, artisan, commerçant, profession libérale, exploitant agricole non salarié), sont imposées sous le régime de l'impôt sur le revenu.

- Bénéfices industriels et commerciaux (BIC) : régime réel d'imposition
- Bénéfices non commerciaux (BNC) : régime réel d'imposition
- Régime fiscal de la micro-entreprise
- Calcul du résultat fiscal d'une entreprise
- Entrepreneur individuel : passer de l'impôt sur le revenu (IR) à l'impôt sur les sociétés (IS)
- Régime fiscal du loueur en meublé professionnel (LMP)
- Déduction des frais liés à l'utilisation de véhicules par une entreprise individuelle
- Déclaration d'honoraires ou de commissions

Questions - Réponses

- Quel est le régime social du conjoint-collaborateur du micro-entrepreneur ?
- Quels revenus doit déclarer le professionnel soumis à l'impôt sur le revenu ?
- Micro-entrepreneur : quand déclarer son chiffre d'affaires ?
- Impôt sur le revenu - Un chômeur créateur d'entreprise est-il imposable ?
- Un professionnel peut-il déduire ses frais de repas ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à Mayotte

Pour en savoir plus

- Remplir mes obligations auprès des impôts : comment éviter les erreurs ?
Source : Oups.gouv.fr
- Livret fiscal de la création d'entreprise
Source : Ministère chargé des finances
- L'essentiel sur les bénéfices agricoles
Source : Ministère chargé des finances

Services en ligne

- Paiement de l'impôt en ligne
Téléservice
- Prélèvements et retenue à la source sur les produits de placements à revenu fixe perçus hors de France
Formulaire
- Liquidation de la retenue à la source sur dividendes : attestation de résidence hors de France
Formulaire
- Attestation de résidence destinée à une administration étrangère
Formulaire
- Prélèvements et retenue à la source sur les produits de placements à revenu fixe de source étrangère
Formulaire
- Prélèvement forfaitaire et prélèvements sociaux sur les revenus distribués payés par une personne établie hors de France
Formulaire



VILLE DE
Châtillon

Hôtel de Ville

Horaires : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h

Jeudi : 13h30 à 19h — Samedi : de 8h30 à 13h30

Adresse : 1, place de la Libération, 92320 Châtillon

Tél. : 01 42 31 81 81